

Strasbourg, le 2 juin 2022

Collectivité européenne d'Alsace : Retour sur la rencontre avec les principaux de collèges

Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, Nicolas Matt, vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme, et Philippe Meyer, conseiller d'Alsace ont rencontré jeudi et vendredi les principaux de collèges alsaciens.

Cette rencontre annuelle est l'occasion de dresser un bilan des événements majeurs de l'année écoulée et de tracer des perspectives de travail pour un meilleur avenir des jeunes Alsaciens. C'est aussi un moment privilégié d'échanges entre élus et principaux de collèges.

Devant la très forte inflation est attendue dans le domaine des énergies gaz, fuel et électricité pour l'année 2023, les élus ont rappelé que la Collectivité européenne d'Alsace est déjà et sera aux côtés des collèges pour faire face au défi énergétique à venir.

Sans attendre, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans un vaste plan d'investissement en faveur des 147 collèges publics alsaciens :

- ⇒ 600 millions d'euros sur la période 2022-2030 pour la construction, la rénovation et la maintenance des collèges
- ⇒ Construction ou reconstruction de 9 collèges avec des niveaux de performances énergétique basse consommation à passif dont 1 nouveau collège à énergie positive
- ⇒ 47 collèges concernés par des rénovations partielles avec prise en compte des enjeux climatiques
- ⇒ En supplément un plan de 15 M€ visant à équiper les collèges avec des panneaux photovoltaïques
- ⇒ Développement des réseaux de chaleurs biomasse par adhésion des collèges
- ⇒ Mise en place de pompes à chaleurs
- ⇒ Lancement d'une étude visant à développer des ilots de fraîcheurs dans les collèges urbains

- ⇒ Acquisition par la Collectivité européenne d'Alsace d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques sur l'ensemble du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace relevant du décret tertiaire (> 1000 m²) qui permettra d'identifier de manière mensuel les dérives de consommations et sur la durée les établissements les plus énergivores

Ce vaste plan contribuera à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement pour 2030 : - 40% de consommation énergétique et des émanations de gaz à effet de serre et 20% des consommations compensée par production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs pour accompagner l'inévitable augmentation des coûts de l'énergie, la Collectivité européenne d'Alsace renforce la dotation des collèges en matière de viabilisation (prise en charge directe de la collectivité des coûts de gaz et d'électricité) par la mise en place d'un bouclier énergétique de 3,6 M€ en faveur des collèges (qui vient s'ajouter à la dotation habituelle en faveur de la viabilisation de 9 M€).

Contact presse :

Sylvie Mertz

Collectivité européenne d'Alsace

06 87 20 94 11

sylvie.mertz@alsace.eu